

## Retour congé maternité, poste remplaçante

## Par maryglingling, le 15/04/2014 à 16:01

## Bonjour

je rentre tout juste de mon congé maternité qui a duré 6 mois (troisième enfant). J'ai repris à 80% de mon temps de travail par le biais du congé parental d'éducation, ce qui était prévu dès mon départ, étant en chômage partiel avant cela.

Nous avons pris une personne pour me remplacer : quasiment le même taux horaire, les mêmes horaires pour une personne non diplomée et sans expérience, bref... j'ai du qqefois revenir ou travailler à domicile pour compenser les lacunes.

à mon retour, mon employeur m'annonce qu'il compte garder cette personne et la former au dessin( je travaille comme secrétaire polyvalente dans un cabinet d'architecte pardon). 2tant dans la boîte depuis 12 ans; je ne comprends pas comment en 6 mois une personne peut bénéficier d'un poste absolument pas fait pour elle à la base avec un salaire que j'ai mis 12 ans à obtenir.

J'ai demandé à être formée au dessin en vue d'une évolution de carrière et parce que je suis vraiment intéressée et que je connais les éléments et les logiciels, on me refuse ce poste sous prétexte que mon supérieur et collègue architecte a un caractère incompatible avec le mien (je n'ai pas pour habitude de me laisser malmener...)

mes questions sont : peut-il embaucher cette personne pour me remplacer les heures ou je ne suis pas la à cause de mon congé parental?

peut-il la garder en tant que secrétaire au même taux horaire alors que je suis revenue de mon congé maternité?

que puis-je faire?

merci pour vos réponses

une maman inquiète....